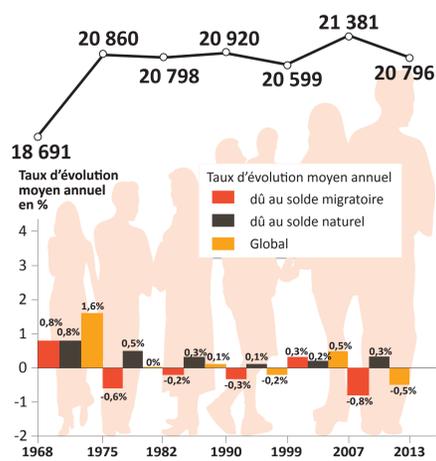


NOTRE TERRITOIRE

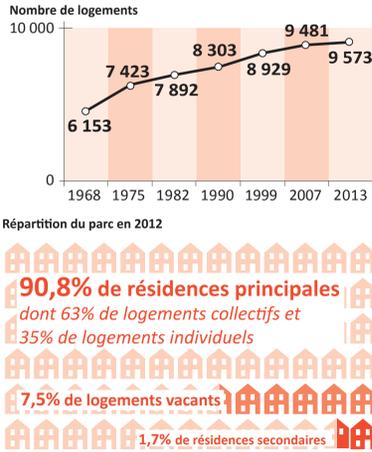
Le diagnostic territorial et l'état initial de l'environnement sont les travaux préalables qui alimentent la réflexion et permettent aux élus et au bureau d'études conseil de disposer d'éléments rationnels et d'un socle commun de connaissance du territoire sur lesquels asseoir des choix stratégiques de développement.

UN ÉQUILIBRE DÉMOGRAPHIQUE LIÉ À UN EFFORT DE CONSTRUCTION RAISONNÉ

Évolution de la population communale



Évolution du parc de logements



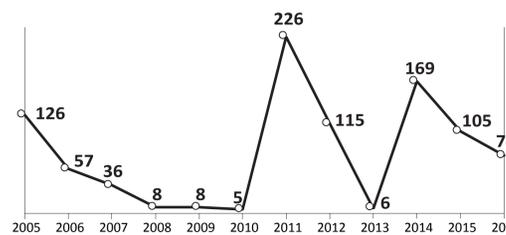
En 2013, Montmorency compte 20 796 habitants. Elle est la troisième ville la plus peuplée à l'échelle de la Communauté d'Agglomération Plaine Vallée Forêt de Montmorency.

Depuis 1975, la population communale s'est stabilisée autour de 21 000 habitants. La croissance démographique est aujourd'hui essentiellement portée par le solde naturel.

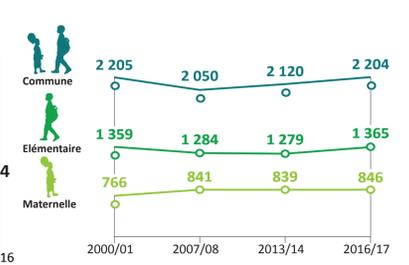
L'effort de construction initié depuis 2010, a favorisé l'arrivée de nouveaux habitants, permettant de maintenir la population et s'est traduit par une hausse des effectifs sociaux.

Dans un contexte national de vieillissement de la population et de diminution du nombre de personnes par ménage, le maintien de l'effort de construction est nécessaire pour stabiliser le solde migratoire et assurer le maintien de la population.

Évolution des permis de construire délivrés depuis 2005 en nombre de logements



Évolution des effectifs scolaires



ENJEUX :

- Croiser ces évolutions démographiques avec l'évolution de la composition du parc de logements, afin d'assurer l'adéquation entre l'offre et la demande.
- Maintenir un équilibre démographique à l'échelle communale pour assurer un fonctionnement cohérent de l'offre de services et d'équipements.

UNE NOUVELLE DEMANDE DE LOGEMENTS

Les évolutions récentes révèlent une baisse significative du nombre de personnes par ménage due au desserrement des ménages : personnes âgées, familles monoparentales, départs des jeunes actifs du foyer parental...

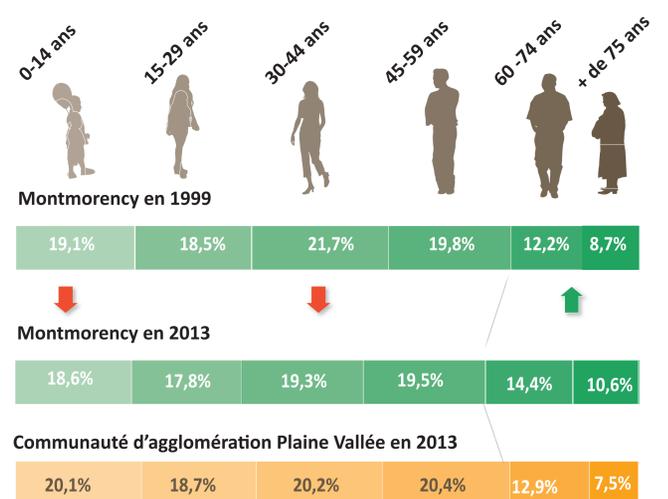
Le phénomène de vieillissement de la population s'explique en partie par la présence de plusieurs structures d'accueil pour personnes âgées sur le territoire. La commune est essentiellement composée de logements de grande taille. Cependant, les constructions des quinze dernières années ont permis de renforcer la part des logements de plus petite taille.

Au 1er janvier 2015, Montmorency compte 19,38% de logements locatifs sociaux, soit 1 758 logements locatifs sociaux pour 9 070 résidences principales.

Nombre de personnes par ménage



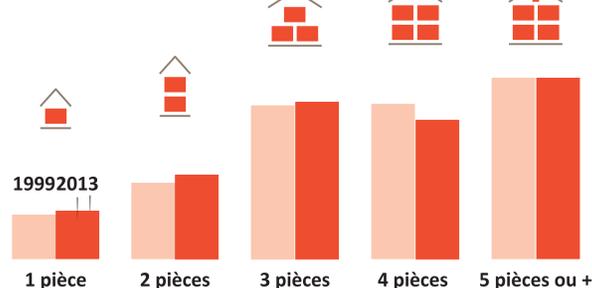
Comparatif des pyramides des âges



ENJEUX :

- Poursuivre la dynamique de rééquilibrage de l'offre de logements pour répondre aux nouveaux besoins et pour offrir aux jeunes ménages des possibilités de parcours résidentiel durables.
- Orienter l'effort de construction pour répondre à la demande de logements, dans la perspective des objectifs de production supra-communaux.

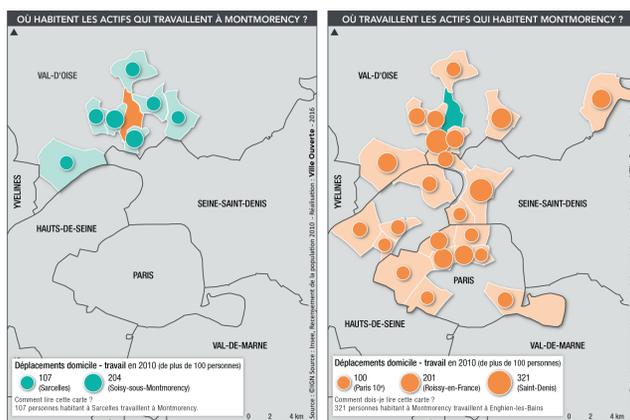
Évolution de la taille des résidences principales entre 1999 et 2013



UNE ÉCONOMIE PORTÉE PAR LE TERTIAIRE

Les secteurs d'activités qui proposent le plus d'emplois sont en premier lieu l'administration publique, l'enseignement et la santé (50,2%) puis les commerces, transports et services (37%).

Avec plus de 80% des actifs montmorenciens qui travaillent en dehors de la commune, le territoire engendre de nombreuses migrations pendulaires, traduisant la vocation résidentielle de la ville et impliquant des problématiques de gestion des flux de circulation.



ENJEUX :

- Définir les orientations-clés de la politique économique du territoire, en lien avec la politique économique intercommunale
- Favoriser le maintien de l'activité économique locale en maintenant la qualité de vie montmorencienne.
- Gérer les problématiques de circulation et de stationnement liées à la vocation résidentielle de la ville.

UN BON NIVEAU D'ÉQUIPEMENTS

La commune a un bon niveau d'équipements administratifs, culturels et sportifs qui contribue à son rayonnement intercommunal.

Ils sont aujourd'hui répartis en trois principales polarités : leur mise en réseau et leur accessibilité est une condition essentielle pour assurer leur rayonnement global et limiter les flux de déplacement.

L'ancienneté des locaux posent aujourd'hui des questions quant à leur accessibilité pour tous et à leur capacité à répondre aux besoins de fonctionnement actuel.

ENJEUX :

- Maintenir la qualité de l'offre d'équipement ;
- Anticiper et adapter l'offre aux évolutions de la population ;
- Faciliter leur modernisation et leur accessibilité.

